

MÉMOIRE

SUR LE PROJET DE LOI 112

VISANT À ÉLIMINER LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE



REGROUPEMENT DES RESSOURCES ALTERNATIVES
EN SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC (RRASMQ)

20 SEPTEMBRE 2002

PRÉAMBULE

Fondé en 1983, le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) est un organisme sans but lucratif qui regroupe 115 ressources communautaires et alternatives en santé mentale, réparties sur l'ensemble du Québec. Ces ressources à taille humaine, imbriquées dans la communauté, engagées socialement, se distinguent par la qualité de leur accueil, par leur polyvalence et par leurs structures qui favorisent les rapports égalitaires entre les personnes. Ces ressources sont : des centres de crise, des groupes d'entraide, des ressources thérapeutiques, des lieux d'hébergement, des maisons de transition, des centres de jour, des ressources de réintégration au travail, des services d'écoute téléphonique, des services de répit.

Le RRASMQ favorise le pluralisme des approches et des pratiques. Il prône une vision globale de la personne et une façon autre d'accueillir la souffrance et la détresse, visant l'appropriation du pouvoir des personnes sur elles-mêmes et sur leur milieu.

Par ce mémoire, le RRASMQ tient d'abord à :

- soutenir le projet de loi 112 dans le sens de son amélioration,
- s'assurer de l'adoption de cette loi améliorée avant les prochaines élections,
- favoriser un changement de regard et de mentalités dans la société québécoise.

Pour que cette loi ait un impact, le RRASMQ réitère les 8 points du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.

1. Viser carrément à jeter les bases d'un Québec sans pauvreté.

2. Fonder la stratégie proposée sur la réalisation effective pour toutes et tous, dans la dignité, des droits reconnus à toutes et tous.

3. Donner deux cibles à la loi sur dix ans, soit de rejoindre les rangs des nations industrialisées comptant :

- le moins de personnes en situation de pauvreté et
- le moins d'écart entre le cinquième le plus pauvre et le cinquième le plus riche de la population

4. Associer aux buts de cette loi les trois principes proposés par le Collectif.

- l'élimination de la pauvreté est une priorité de l'action gouvernementale jusqu'à ce qu'on puisse considérer le Québec comme une société sans pauvreté;
- l'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population prime sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche;
- les personnes en situation de pauvreté et les associations qui les représentent sont associées à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des mesures qui concrétisent ces buts.

5. Introduire dans les orientations de la loi des dimensions essentielles qui en sont absentes.

- Sur les droits, la dignité, l'expertise des personnes en situation de pauvreté, les préjugés.
- Sur la nécessité de couvrir les besoins essentiels de toute personne et famille.
- Sur l'amélioration des normes du travail et du mode de fixation du salaire minimum et sur le respect des différentes façons de contribuer à la société.
- Sur la fiscalité et sur la tenue d'un débat public sur la garantie de revenu.

6. Renforcer le caractère cadre et programme de la loi, notamment par une clause d'impact et en associant plus les citoyenNEs et les parlementaires au suivi de la loi.

7. Faire figurer dans l'énoncé initial du plan d'action prévu par la loi des mesures urgentes efficaces, dont celles qui sont proposées par le Collectif.

- Un engagement à ne pas appauvrir l'ensemble du cinquième le plus pauvre de la population.
- Un amendement à la loi de l'aide sociale instaurant un barème plancher qui assure la couverture des besoins essentiels et en deçà duquel aucune coupure, saisie, ponction ou pénalité ne peut être faite.
- Le retour à la gratuité des médicaments pour les personnes à l'aide sociale et les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti.
- La transformation du régime d'allocations familiales en régime universel avec une meilleure couverture pour les familles à faible revenu.
- Revenir à un niveau de construction de 8000 logements sociaux par année.

- L'instauration et l'application du droit, pour les personnes qui le demandent, à des mesures d'orientation, de formation et d'intégration à l'emploi dans un cheminement continu et adapté à leur situation.
- Une meilleure protection dans les normes du travail des travailleurs et travailleuses précaires, à temps partiel, en situation de travail autonome dépendant.
- La hausse du salaire minimum à un niveau de sortie de la pauvreté pour une personne seule.

8. Appliquer d'abord les ressources budgétaires à la réduction des inégalités et des discriminations par de telles mesures urgentes et directes

INTRODUCTION

Pour bien saisir toute l'ampleur de cette dimension, on se rappelle que la vaste majorité des personnes qui fréquentent nos ressources vivent dans la pauvreté (leur seul revenu étant les prestations d'aide sociale) et sont souvent victimes d'exclusion sociale de par les préjugés entourant la folie.

Dans ce présent mémoire, nous souhaitons attirer votre attention sur notre spécificité en tant que groupe qui subit l'exclusion sociale avec le système de sécurité du revenu actuel au Québec.

On verra des émotions comme la honte et un estime de soi diminué, certains facteurs de risques, un espoir disparu, la spécificité de la santé mentale des femmes qui ne s'améliore pas, des programmes d'employabilité qui brisent des rêves de s'en sortir et quelques pistes alternatives en lien avec:

- un lien d'appartenance dans sa communauté,
- un soutien social à travers les organismes alternatifs et communautaires,
- des projets innovateurs, alternatifs et créateurs pour permettre à chacun et chacune de contribuer à sa façon et à son rythme vers un avenir meilleur.

NOTRE DÉMARCHE AVEC LES PERSONNES QUI VIVENT DANS LA PAUVRETÉ

Pour vous présenter notre mémoire, des intervenantes et des usagères de quelques unes de nos ressources ont participé à une rencontre de travail pour l'enrichir de leurs critiques, et cela en puisant à même leur expérience. D'autres nous ont alimenté par écrit, après avoir eu des discussions de groupe dans leur ressource, sur la nouvelle loi 112 proposée par le gouvernement sur le sujet.

LIENS ENTRE SANTÉ MENTALE ET PAUVRETÉ

L'estime de soi diminuée

Une faible estime de soi est considérée comme un facteur de vulnérabilité en santé mentale (1). C'est un des facteurs importants de dépression que l'on retrouve associé à l'alcoolisme, la toxicomanie, la criminalité, aux problèmes de santé mentale et au suicide (2).

Les personnes qui démontrent une faible estime d'elles-mêmes sont enclines à prendre des risques, s'engager dans des activités dangereuses pour s'évader d'elles-mêmes et de leur environnement. Le lien entre un faible statut socio-économique et une faible estime de soi a été établi par plusieurs auteurs (Tousignant, ; Boisvert et Lemyre,)(3). Sans travail, salaire, ni revenu, l'image que renvoie la société est très négative et reflète le mépris des autres, en particulier ceux qui dépendent de l'État pour vivre.

La honte

La honte n'est peut-être pas en soi un facteur de risque de mauvaise santé mentale. Son rôle en santé mentale est cependant très important et mérite d'être présenté. Les humiliations quotidiennes en milieu de pauvreté augmentent la honte. Il y a alors sentiment d'infériorité, de dévalorisation, de déchéance. Cela conduit à la perte de l'estime de soi, de sa dignité, du respect de soi, de l'amour-propre. Un cycle auto-inhibiteur s'installe : honte de ne pas réagir qui confirme sa propre nullité, qui accroît l'humiliation et le sentiment que le mépris est mérité. C'est dans ce retournement contre soi des effets de la misère que la pauvreté devient une question de santé mentale (4). La misère est très souvent accompagnée d'exclusion puisqu'elle provoque une répulsion (on s'éloigne de ce qu'on redoute) et cela contribue à renforcer les sentiments de honte, de faible estime de soi et à compromettre davantage la santé mentale.

Des facteurs de risque environnementaux

L'influence des facteurs environnementaux sur la santé mentale est aujourd'hui bien établie. L'impact de la pauvreté sur la santé mentale, qu'il soit étudié directement ou, indirectement par des variables intermédiaires comme le stress, ou le soutien social, ou la qualité de l'environnement familial et communautaire demeure un risque important.

Ainsi, dans une étude menée auprès de femmes à faible revenu avec enfants, le risque de syndrome dépressif, d'anxiété ou de faible estime de soi n'est pas relié au nombre d'événements stressants, mais au fait d'avoir enduré les plus dures conditions de vie de façon permanente au cours des deux dernières années. Les conditions de vie difficiles liées au logement et au revenu sont plus débilatantes pour la santé mentale que les crises aiguës. C'est l'impossibilité de prévoir l'avenir, l'insécurité et les problèmes reliés à l'argent qui semblent constituer les facteurs de risque importants pour la santé mentale. (5)

Sur ce, nous réitérons l'urgence de construire 8000 logements sociaux par année pour répondre aux nombreux besoins. On se rappelle que de nombreuses personnes dépensent plus de 70 % de leur revenu pour leur logement. Nous croyons que 25% du revenu alloué au logement serait plus raisonnable pour toute cette personne seule et pour toute les familles à faible revenu.

La pauvreté, le stress et la santé mentale

Si l'on admet que la plupart du stress dans la vie ne vient pas de l'ajustement au changement, mais des contraintes permanentes qui doivent être endurées quotidiennement, alors il est évident que vivre en situation de pauvreté est une source majeure de stress. Cette constatation de simple bon sens, quand on connaît les difficultés auxquelles font face les familles défavorisées (revenu, logement, travail), est aujourd'hui

confirmée par des recherches scientifiques de plus en plus nombreuses. D'une part, les familles pauvres vivent plus d'événements stressants, et, d'autre part, ces événements sont ressentis de façon plus négative, plus pénible (Enquête Santé Québec, 1978) et sont vécus plus difficilement.

Ainsi, les difficultés de revenu, l'insuffisance de ressources financières et leurs conséquences (payer les notes, se loger, se nourrir et se soigner) apparaissent comme le stresser le plus important pour la santé mentale. Le rôle joué par les difficultés de logement et de travail, les difficultés avec la justice (conjoint emprisonné), la solitude de la mère, la présence d'enfants en bas âge, les difficultés liées à la mauvaise santé ou au décès des enfants, de même que la nature et la force du soutien social, a également été relevé. La chronicité et la sévérité des stressers jouent un rôle important; les événements stressants fréquents sur une longue période de temps apparaissent comme un facteur de risque majeur pour la santé mentale.(6)

En somme, la pauvreté affaiblit la capacité de faire face à de nombreux problèmes et de nouvelles difficultés. Ainsi, il est clair aujourd'hui que vivre en situation de pauvreté est hautement générateur de stress, et que l'impact du stress est plus sévère chez les gens pauvres.

DES PISTES ALTERNATIVES À EXPLORER

De même que la causalité des problèmes en santé mentale est multiple, de même les conditions nécessaires à la promotion de la santé mentale sont multiples. Elles se retrouvent à différents paliers que l'on peut, situer au niveau de l'individu, de la famille, de l'école, du milieu de travail, du voisinage et de l'organisation de la société. Nous envisagerons donc successivement diverses pistes alternatives qui ont pour but de prévenir et ainsi améliorer la qualité de vie des personnes pour une meilleure santé mentale.

Les ressources alternatives : un lieu de soutien social

Depuis une dizaine d'années, de nombreux auteurs et auteures ont documenté le rôle joué par le soutien social dans le domaine de la santé et du bien-être : le soutien social réduirait les effets néfastes du stress et les situations de vie difficiles, et protégerait l'individu de la survenue d'issues pathologiques allant jusqu'au décès. (7)

Un environnement plus égalitaire

Les aptes et les inaptes: des stigmas non nécessaires

Nous devons collectivement repenser le «contrat social» dans lequel le travail salarié est l'axe autour duquel se déploie le partage de la richesse. Distinguer les aptes et les inaptes, c'est stigmatiser les premiers en tant que peu dégourdi et paresseux et condamner les autres à un «*no man's land*» sociétal où leur statut de citoyenneté est réduit à celui d'assisté.

Nous réclamons plutôt un régime qui garantirait à toutes les personnes un revenu minimum garanti sans égard à la notion d'aptitude au travail et sans obliger quiconque à participer à un programme d'insertion.

Ceci dit, nous demeurons convaincu que si le gouvernement en arriverait à rendre disponible et accessible aux différents bénéficiaires de la sécurité du revenu des programmes de formation adéquats ou des emplois décents, il aurait peine à répondre à la demande et ce, sans avoir nullement besoin de recourir à la contrainte.

DES EFFETS PERVERS ENTRE LES CATÉGORIES APTES ET INAPTES

Besoin d'un certificat médical

Nous voulons dénoncer une pratique médicale de plus en plus répandue reliée aux coûts d'un certificat médical. Ainsi les personnes aptes au travail et qui, pour sortir de la pauvreté tentent d'obtenir auprès de leur médecin un certificat médical d'inaptitude au travail pour que s'améliore leur situation financière (passant d'un revenu de 537\$ à 776\$ par mois) sont souvent confrontées à payer pour que le médecin complète un certificat médical. Il en coûte de 5\$ à 70\$ selon les cabinets de médecins alors que ces personnes survivent avec un maigre 537\$ par mois.

Implication bénévole mal vue

Le climat de suspicion qu'instaurent ces classements confine parfois au ridicule. Ainsi on nous a dit que les personnes inscrites au programme soutien financier devaient toujours prendre garde de parler de leur implication bénévole à leur agent d'aide sociale, de crainte de voir se réviser leur statut. L'exercice du bénévolat étant ici assimilé à la capacité de travailler. On voit ici que l'application bête et sans discernement des catégories de prestataires conduit même à pénaliser les efforts d'insertion sociale de la personne.

Nous réitérons donc la proposition de revenu minimum garanti *correspondant aux besoins essentiels à toutes les personnes bénéficiaires sans égard aux critères d'aptitude à l'emploi*».

Nous demandons le retour à la gratuité des médicaments pour toute personne à l'aide sociale et pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti.

Et les femmes dans tout cela ?

Les conditions dans lesquelles les groupes de femmes (jeunes, âgées, monoparentales,(8) violentées) vivent la pauvreté les rendent particulièrement vulnérables. (9)

Une mesure concrète: chacune son chèque

On a qu'à penser à la dépendance créée par le chèque unique pour les couples qui bénéficient de l'aide sociale. Quand va-t-on remédier à cette situation et permettre à toute personne à l'aide sociale de bénéficier de son propre chèque? Cette seule mesure pourrait permettre à plusieurs femmes d'être plus autonomes ; cela aurait un impact direct sur leur qualité de vie et leur santé mentale.

Le réseau d'appartenance

De nombreuses études ont établi le rôle privilégié du système de support informel (constitué d'individus ou de groupe) et son impact positif sur le bien-être des personnes seules ou à bas revenu.

Ainsi, les auteurs Gladow et Ray(10) montrent que le soutien reçu des amis et des connaissances a une contribution unique pour diminuer les problèmes des femmes seules à bas revenu. Ce serait, selon eux, le support des amis, amies qui aurait le plus d'impact pour diminuer la solitude et l'isolement. En fait, le réseau de soutien dans les ressources alternatives et communautaires contribue à diminuer l'isolement et le nombre de problèmes vécus et ce, par du soutien émotionnel des pairs.

Nous proposons donc de reconnaître, de soutenir et de consolider financièrement les organismes communautaires qui sont des réseaux d'appartenance et d'entraide uniques.

La reconnaissance sociale

Depuis longtemps les personnes pauvres, qui sont sûrement les mieux placées pour savoir ce qu'il faut faire pour changer la situation, revendiquent que leurs soient reconnu, respect, honnêteté et dignité. L'importance capitale du respect de soi ne doit pas être sous-estimé et cela commande une reconnaissance sociale réelle. D'ailleurs, les personnes pauvres accordent une grande importance à ce qui peut donner de la fierté : les enfants, le bénévolat, un emploi, la famille. Malheureusement, cette reconnaissance sociale si réclamée ne leur est que trop peu souvent accordée.

Le plus important, c'est d'apprendre à se respecter soi-même "disent-elles", on est capable, on n'est pas mauvais (11).

PROGRAMMES D'EMPLOYABILITÉ INEFFICACES

On a qu'à voir comment sur le terrain les programmes d'employabilité, mis de l'avant depuis de nombreuses années, ne correspondent pas et sont peu adaptés aux besoins des personnes qui vivent dans la pauvreté et l'exclusion sociale et, qui ont une problématique en santé mentale. Le programme de Mesures d'insertion sociale(MIS) en est un bon exemple avec son critère limitant la participation des personnes à un maximum d'un an. On constate dans nos ressources une grande pression et une anxiété accrue chez les personnes qui doivent se conformer à ce critère. Le sentiment d'échec face à tous ces programmes laisse peu de place aux rêves de toute personne qui souhaite se sortir de la pauvreté et de l'exclusion.(12)

«L'avenir ? Comment je vais être dans cinq ou huit ans ? J'aime mieux pas y penser. J'ai pas d'espoir, de projet pour l'avenir. Je ne sais pas si j'en ai un avenir. Tout ce que je souhaite, c'est mourir jeune .»(13)

Enfin nous soutenons que la richesse de notre société ne se mesure pas qu'en dollars et qu'à cet égard :

Les contributions multiples qui valorisent les talents et intérêts de nombres de prestataires de la sécurité du revenu à l'amélioration de leur communauté, *via* l'accompagnement d'un pair, l'entraide ou la participation à un projet de soutien social, doivent être reconnues comme socialement utile et productif.

L'expertise développée au fil des ans dans les ressources alternatives prouve pourtant que lorsque la dignité, le respect et la reconnaissance sociale sont mis de l'avant, on assiste alors à des progrès considérables tant au niveau individuel que sur le plan social.

Comment permettre aux personnes de contribuer socialement à leur rythme et selon leurs capacités ? Il faut inventer de nouvelles avenues....

En adaptant l'application des programmes de développement de l'emploi ou d'insertion au travail. Les difficultés et besoins qu'éprouvent en particulier les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale doivent être pris en compte. Nous privilégions:

- *l'aménagement de programmes d'intégration progressive,
- * l'offre de postes à mi-temps,
- *la mise en place d'un accompagnement attentif à la personne et un système de soutien dans toutes les étapes de la formation et du processus de réintégration au travail,
- *une supervision respectueuse des limites des personnes et un soutien souple.

CONCLUSION

Pour améliorer la loi 112, il y a un élément essentiel dont il faut tenir compte : la nécessité d'impliquer les personnes en situation de pauvreté.

Réfléchir avec les personnes aux meilleures stratégies pour développer des services sociaux qui créent des espaces de création et permettent de tisser de nouveaux liens dans les communautés afin de diminuer les écarts entre les riches et les pauvres ; réapprendre à s'approprier sur des visages plus humains...sans peur, menace ou préjugés face à la folie de l'autre; voilà un rêve que nous souhaitons voir se réaliser concrètement avec la participation des personnes en situation de pauvreté dans tout ce processus de transformation des mentalités.

Pour réaliser ces changements de mentalité, nous comptons sur la solidarité des Québécois et Québécoises. Nous observons que de nombreuses couches de notre société favorisent des mesures sociales qui s'inscrivent dans un esprit de SOLIDARITÉ. On a qu'à penser à tout l'appui que le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté a obtenu depuis 5 ans.

Finalement le rôle de l'État demeure essentiel. Nous croyons que le gouvernement doit assumer sa responsabilité quant à la redistribution de la richesse collective en révisant en profondeur le régime de fiscalité, lequel devrait prévoir entre autres une hausse de la contribution des citoyens et citoyennes à haut revenu (14).

BIBLIOGRAPHIE

- (1) Lemyre, L. (1989), Stresseurs et santé mentale: analyse contextuelle de la pauvreté. Santé mentale au Québec, XIV,2 :120-127
- (2) Plante, M.C. (1984), La santé mentale des jeunes et le chômage, Santé mentale au Québec, IX, 2: 17-25
- (3) Robichaud et coll., 1994, Les liens entre la pauvreté et la santé mentale, de l'exclusion à l'équité Éditions Gaétan Morin, p.34 à 58
- (4) Gaulejac, V.(1989) Honte et pauvreté, Santé mentale au Québec, XIV, 2, novembre: 128-137
- (5) Voir références #3
- (6) et (7) Ibid
- (8) Villedieu, Yanick, (2002) Un jour la santé, Éditions Boréal, p.133
- (9) Blais, Louise, (1998) Pauvreté et santé mentale au féminin. Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- (10) Références à #3
- (11) Voir références à # 4
- (12) Conseil de la santé et du bien-être, 1996, L'harmonisation des politiques de lutte contre l'exclusion, Québec, p.14
- (13) Sénécal, M. (1986) Vidéo: Condamnés à survivre, entrevues auprès de jeunes de 18 à 30 ans dans Pointe-St-Charles.
- (14) Lauzon, L.-P, Hasbani, Marc, (Avril 2002) Analyse socio-économique de l'industrie pharmaceutique brevetée pour la période de 10 ans 1991-2000, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM. p. 33.